



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU **24 janvier 2023** À 20H

Etaient présents :

BARBIER Loïc	LECOMTE Jean-Luc	BESNARD Céline	CHANTHARASY Sandrine	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	JOUANIGOT Muriel	THIBEAULT Laurent	GRANDJEAN Jean-François
LOUETTE Céline	BONAVENTURE Mickaël	PICARD Romain	LANTZ Stéphane	

Absents :

TIERCELIN Dominique	LE GAC Gaëtan	JUSTICE Aurélia	TESSIER Gaëlle
---------------------	---------------	-----------------	----------------

Absents excusés :

DOREAU Marianne ayant donné pouvoir à Céline LOUETTE
--

Monsieur GRANDJEAN Jean-François est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Résultats de l'étude de revitalisation du bourg centre,
- 2) Télétransmission des actes d'urbanisme,
- 3) Droit de préemption urbain,
- 4) Questions diverses

ETUDE DE REVITALISATION DU BOURG CENTRE

Dans le cadre du dispositif, petites villes de demain, le cabinet PERSPECTIVES a réalisé une étude visant à faire des propositions de revitalisation de Brezolles.

Axe A Valoriser les commerces, les équipements et les projets de Brezolles

FPA2 : Réhabilitation de la boulangerie

Monsieur le Maire indique que cette fiche action n'est pas retenue au vu du prix élevé de la réhabilitation et de la difficulté d'acquérir le foncier.

FPA4 : Mise en valeur de l'ancienne halle

Dans un premier temps, les places de stationnement seront maintenues sous la halle. Pour autant, la commune est favorable à la mise en place de signalétiques touristiques et au développement d'autres usages sous la halle.

La réflexion sur le stationnement sera revue suite à la réalisation des travaux de la route de Paris.

FPA5 : Démolition du silo

L'état de la charpente à l'intérieur du silo semble en bon état et pourra être conservée et réutilisée dans une optique de réemploi.

FPA5bis : Aménager l'entrée de ville depuis la RD939

L'aménagement portera sur un espace public jardiné et qualitatif en entrée de ville.

Cette option fera l'objet d'une OAP au sein du futur PLU (en cours de révision).

Il faudra déterminer plus précisément l'ambiance souhaitée et choisir les axes d'aménagement pour pouvoir qualifier cette entrée de ville et aussi penser à un entretien pratique pour la commune.

FPA6 : Définir une OAP sur la friche de l'ancien EHPAD

La partie à l'arrière de la maison de maître est en zone inondable et ne peut pas être construite. Le reste de la parcelle pourra faire l'objet de constructions individuelles.

Axe B : Promouvoir une pluralité de mode de déplacements

FPB1 : Requalification de la route de Paris

La rue de Paris sera complètement redimensionnée pour accueillir à la fois les véhicules, les deux roues et les piétons.

Axe C : Mettre en lumière le patrimoine bâti et paysager

FPC2 : Création du parvis de l'église Saint-Nicolas

Un véritable parvis devant l'église sera créé et la circulation entre l'édifice et l'espace planté existant sera revue.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES D'URBANISME

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité signée entre la Préfecture d'Eure et Loir représentée par la préfète et la commune de Brezolles, représentée par le Maire, agissant en vertu d'une délibération du 03 juin 2020, L'assemblée autorise le Maire à signer l'avenant ayant pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » transmis par voie électronique au « représentant de l'État » dans le département.

Modifications apportées à la convention initiale

Article 1^{er}

L'article 3.2.2 de la convention susvisée est modifié comme suit :

ARTICLE 3.2.2 - Type d'actes transmis par voie électronique.

« La collectivité s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, elle peut transmettre ces actes numérisés ».

« La double transmission d'un acte est interdite ».

« Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier ou par tout autre moyen préalablement accepté par le représentant de l'État. »

Article 2

À la suite de l'article 3.2.2 de la convention susvisée, il est inséré l'article suivant :

ARTICLE 3.2.3 - Nature des actes transmis par voie électronique.

« La collectivité s'engage à transmettre au représentant de l'État les actes mentionnés à l'article 16 et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 1^{er} .

Un accusé de réception électronique est délivré automatiquement pour chaque acte. Il atteste de la réception de ces derniers par le représentant de l'État. »

Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification de la convention signée le 17 mai 2017 selon les termes établis ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
VOTE : PRESENTS 14 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 160-152 m2 - 12 rue de Tillières

AC 197 et AC 444 - 740 m2 - 8 Rue Berg Op Zoom

AB 130 - 153 m2 - 47 rue de Tillières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE**, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

VOTE : PRESENTS 14 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

QUESTIONS DIVERSES

GREVE DU MARDI 31 JANVIER

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission des affaires scolaires s'il leur est possible de venir encadrer les enfants à l'école pour assurer le service minimum d'accueil et la surveillance durant le pique-nique du déjeuner.

Monsieur FISSEAU, Madame LABARRE, Monsieur LECOMTE sont disponibles toute la journée.

Madame MILET sera disponible le matin.

Madame BESNARD sera disponible durant le temps du déjeuner.

5 enseignants seront en grève sur 13 classes.

8 agents sur 9 seront en grève.

PICARD Romain

S'inquiète à propos du ramassage de la poubelle jaune tous les 15 jours suite aux nouvelles consignes de tri. Il propose d'inverser la collecte, toutes les semaines pour la poubelle jaune et tous les 15 jours pour la poubelle marron. Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce n'est pas à l'ordre du jour mais que ce n'est pas complètement exclu.

Souhaiterait que la commission de travaux se réunisse pour faire le point sur les différents travaux en cours et à venir.

THIBEAULT Laurent

Souhaite connaître l'avancement des travaux de construction du bâtiment devant accueillir le comité des fêtes ; Le marché de travaux ayant été infructueux car trop coûteux, il a été relancé, après quelques modifications esthétiques, avec une échéance au 02 février.

CHANTHARASY Sandrine

Rappelle les différentes manifestations passées comme le spectacle de Noël des écoles, le marché de Noël.

Sollicite Monsieur le Maire sur l'évolution du projet de festival des 14, 15 et 16 juillet prochains ; le projet avance, la recherche de mécènes est en cours ainsi que l'appel aux bénévoles.

Annonce le spectacle du 04 mars prochain au patio, « coming out » one man show de Mehdi-Emmanuel Djaadi, organisé par l'équipe Saint Vincent du Thymerais.

Rappelle que le délai de dépôt des demandes de subventions est le 15 février.

BESNARD Céline

A la demande des parents souhaitant s'investir dans le choix des menus, une réunion a été organisée avec le personnel de la cantine et les parents. Cela a permis d'échanger de manière constructive sur le choix quotidien du repas des enfants à l'école.

L'école Sainte Marie remercie la municipalité pour l'attribution de leur subvention et offre une boîte de chocolats qui est dégustée de manière collégiale.

MILET Ghislaine

Se réjouit de la qualité des illuminations de Noël à Brezolles mais déplore l'absence totale de lumières au carrefour rue de Paris, Mantoue et Saint Jean.

LABARRE Viviane

Souhaite la destination du terrain rue de Senonches suite à la démolition du mur ; cet espace sera certainement aménagé en zone de stationnement.

JOUANIGOT Muriel

Signale la présence de pierres très anciennes appartenant à l'ancien rempart de la ville. Ces pierres sont visibles encore quelques temps suite aux sondages réalisés rue de la Bahine.


LANTZ Stéphane

Informe l'assemblée qu'une nouvelle boîte à livres destiné à la jeunesse sera installée prochainement près de la bibliothèque.

Informa l'assemblée que l'abbé François MUCHERY a fait estimer la réparation de la cloche qui est fissurée dans l'église. Une aide pourrait être sollicitée auprès du conseil départemental dans le cadre du « plan église ».

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Loïc BARBIER



Le secrétaire,
GRANDJEAN Jean-François

